

**Arrêté temporaire n°24-AT-0094  
Portant réglementation de la circulation**

**CITE DES FORGES**

Le Maire de Sèvremont,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,

**VU** la demande en date du 10/07/2024 émise par PCE Services demeurant 175 rue de la Maladière 42120 PARIGNY représentée par Madame Céline MALABOEUF aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

**CONSIDÉRANT** que des travaux sur réseaux ou ouvrages de fibre optique rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 15/07/2024 au 31/08/2024 CITE DES FORGES,

**ARRÊTE**

**Article 1**

À compter du 15/07/2024 et jusqu'au 31/08/2024, du 37 au 33 CITE DES FORGES du côté impair, un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation. La circulation est alternée par B15+C18.

**Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, PCE Services.

**Article 3**

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 11/07/2024

Le Maire de Sèvremont

**Jean-Louis ROY** //

**DIFFUSION:**

- Gendarmerie Pouzauges
- Centre de secours - Pouzauges
- Poste Pouzauges
- SCOM 85
- Transport scolaire Pouzauges
- HERVOUET France
- Car du Bocage
- Le 1er adjoint
- Maire délégué de La Flocellière
- Maire déléguée de La Pommeraiie-sur-Sèvre
- Maire délégué de Les Châtelliers-Châteaumur

**ANNEXES:** Zone de travaux

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*



Rue du Perochard

Rue des

Rue des Ombrages

Cité des Forges

37

31

14

39

33

12

14

39

41

10

12

29

29

27

10

7

5

3

9